

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www22.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article1226>

Parcours professionnels, carrières et rémunérations 2017

- Actualités -



Date de mise en ligne : lundi 6 février 2017

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations dans la fonction publique est progressivement mis en oeuvre.

820 000 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, fonctionnaires de l'enseignement scolaire public ou leurs correspondants dans l'enseignement privé sous contrat sont concernés.

Pour ces personnels, le protocole entraîne des modifications sur le bulletin de paye à **date d'effet du 1er janvier 2017** : un transfert primes-points qui consiste à transformer une partie des primes en points d'indice en vue de rééquilibrer la rémunération indiciaire et indemnitaire ; et, par ailleurs, pour la plupart, une augmentation de l'indice majoré au-delà des points supplémentaires liés au transfert primes-points.